

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Céramides Végétales

Référence du document : AZ-FDS-Céramides Végétales-A
Date création : 19 juillet 2011
Date révision : 19 juillet 2011

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identification du produit

Nom commercial : Céramides Végétales

Nom INCI: Aqua (and) Glycerin (and) Helianthus Annuus Seed Extract (and) Decyl Glucoside

Référence interne : ACT0011

Emploi de la substance : Actif cosmétique

Identification de la société Ekokoza s.r.o.

Fryčovice 297, 73945, Fryčovice

IČ: 07508247, eshop@ekokoza.cz

Nouzové telefonní číslo: +420224919293 , +420224915402 (telefon 24hod/
denně) Toxikologické informační středisko, Na Bojišti 1, 128 08 Praha2)

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

Classification : -

Pictogramme(s) de danger : -

Mention d'avertissement : -

Mention(s) de danger : -

2.1.2. Classification selon la directive (CE) n°67/548/CEE

Classification : -

Symbole de danger : -

Phrase(s) R : -

Phrase(s) S : -

2.2. Éléments d'étiquetage (GHS)

Pictogramme(s) de danger : -

Mention d'avertissement : -

Mention(s) de danger : -

Phrase(s) de précaution(s) : -

Fiche de Sécurité – Céramides Végétales

Selon l'arrêté du 5 janvier 1993 (modifié par l'arrêté du 9 novembre 2004) transposant la directive 2001/58/CE.
Conforme au règlement (CE) N° 1272/2008

3- COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composition :

INCI	N°CAS	N° EINECS	%
-	-	-	-

Composant dangereux :

Aucun

4- PREMIERS SECOURS AU CAS OÙ LE PRODUIT PRÉSENTE DES DANGERS

Inhalation :

Non concerné.

Contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés. Laver à l'eau courante.

Contact avec les yeux :

Rincer à l'eau claire pendant 15 minutes, y compris sous les paupières. Retirer les lentilles de contact si nécessaire et continuer de rincer.

Ingestion :

Rincer la bouche. Boire 1 à 2 verres d'eau. Consulter un médecin.

D'une manière générale, en cas de doutes ou si des symptômes persistent, consulter un médecin.
Montrer cette fiche de sécurité au médecin.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Porter un équipement de protection complet avec un appareil respiratoire autonome.

Moyens d'extinction recommandés :

Eau pulvérisée, mousse, poudre, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction déconseillés :

Non connus.

Risques spécifiques :

Non connus.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Procédure d'urgence et précautions individuelles :

Utiliser les équipements de protection individuels détaillés à la section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter toute contamination massive des égouts, des eaux de surface ou des eaux souterraines.

Fiche de Sécurité – Céramides Végétales

Selon l'arrêté du 5 janvier 1993 (modifié par l'arrêté du 9 novembre 2004) transposant la directive 2001/58/CE.
Conforme au règlement (CE) N° 1272/2008

Procédure de nettoyage :

Ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant. Nettoyer à l'eau. Collecter les eaux de nettoyage.

Éliminer suivant les indications de la section 13.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Produit à manipuler dans des zones bien ventilées en suivant une bonne hygiène industrielle et les procédures de sécurité et les mesures d'hygiène en vigueur dans l'établissement. Ne pas boire, manger ou fumer pendant les manipulations. Éviter toute flamme nue.

Stockage :

Conserver dans son emballage d'origine fermé hermétiquement entre +15°C et +25°C.

8 - CONTROLES DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire :

Pas nécessaire.

Protection des mains :

Pas nécessaire.

Protection des yeux :

Pas nécessaire.

Protection de la peau :

Porter une blouse.

Mesures d'hygiène :

Ne pas fumer boire ou manger sur le lieu de travail. Nettoyage des mains après toute manipulation.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide

Couleur : Brun

Odeur : Caractéristique

pH : 4.2 – 5.8

Point d'éclair : 113°C

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Matières à éviter :

Oxydants. Éviter les substances génératrices de radicaux (ions métalliques, peroxydes).

Produits de décomposition dangereux :

Non connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

LD50 (orale) > 5000 mg/kg

Evaluation de l'effet irritant sur la peau : Non irritant

Evaluation de l'effet irritant oculaire : Non irritant

Sensibilisation : Non disponible

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité aiguë:

LC50 (poisson) > 10 – 100 mg/l

EC50 (Bactérie) > 100 mg/l

Mobilité : Non disponible

Potentiel de bioaccumulation : Non disponible

Biodégradabilité finale : Facilement biodégradable.

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

L'élimination du produit se fait dans le respect des prescriptions des autorités locales.

Faire récupérer les emballages usagés auprès d'un organisme spécialisé dans la récupération.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non considéré comme dangereux pour le transport. Non réglementé.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (Règlement (CE) n° 1272/2008)

Ce produit n'est pas classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008, le règlement CLP, le règlement (CE) n° 453/2010, REACH (amendement de la réglementation (CE) 1907/2006), et le GSH.

Il n'y a pas d'obligation d'identification

Etiquetage selon les réglementations européennes :

Pictogramme(s) de danger : -

Mention d'avertissement : -

Mention(s) de danger : -

Phrase(s) de précaution(s) : -

16- AUTRES INFORMATIONS

RESPONSABILITE : Les informations contenues dans cette fiche proviennent des sources que nous considérons comme être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manipulation, stockage,

Fiche de Sécurité – Céramides Végétales

*Selon l'arrêté du 5 janvier 1993 (modifié par l'arrêté du 9 novembre 2004) transposant la directive 2001/58/CE.
Conforme au règlement (CE) N° 1272/2008*

utilisation ou élimination du produit en dehors de nos locaux sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommages ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit en dehors de nos locaux. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Acronymes et abréviations :

CLP: Règlementation européenne : Classification, Labelling and Packaging of chemical substances and mixtures

GHS : Global Harmonized System

REACH : Registration, Evaluation Authorization and Restriction of Chemical substances